

# AVORIAZ 1800

ALDA

Monsieur Gérard BERGER  
1, place de l'Eglise  
74 110 MORZINE

A Avoriaz, le 5 février 2019.

OBJET : Modification n°10 PLU / Projet d'hôtel Place Jean Vuarnet et zones commerciales  
Réf : ALDA/GDL5054/2019

Monsieur le Maire, cher Gérard,

L'audit circulation mandatée par l'ALDA en 2018 auprès du cabinet CITEC ainsi que nos différents échanges ont permis de décliner et d'évoquer les différents projets immobiliers devant s'intégrer à court ou très moyen terme dans le lotissement.

Le bureau CITEC nous a présenté le 16 novembre un point d'étape sur l'avancement de cette étude. Pour rappel, la finalité de cette dernière est de proposer des solutions pour renforcer le concept de station piétonne et d'offrir une qualité de service à la hauteur des standards de la station.

La problématique du stationnement est un sujet qui attire particulièrement l'attention de l'ALDA. Comme nous le savons, les parkings d'Avoriaz sont quasiment arrivés à saturation pendant les fêtes de fin d'année, obligeant les partenaires Commune et ALDA à activer une procédure de stationnement des visiteurs. Il a à noter que le nombre de places « résidentielles » disponibles était de quinze sur le parking extérieur (qui par ailleurs accueille plus de 200 véhicules de saisonniers) en date du 31 décembre 2018, les parkings couverts étant pour leur part complets.

Ce constat ainsi que la lecture de ces deux documents (PLU et rapport CITEC) et leur mise en relation appelle les remarques suivantes :

Le futur hôtel du téléphérique (850 chambres) générera des besoins supplémentaires en stationnement, en complément de l'intégration de la nouvelle résidence Pierre et Vacances « Ariétis » (40 appartements) et de l'hôtel « Là-Haut » (40 chambres) pour la saison hivernale 2019/2020.

Le règlement du PLU (art. Ua 12) exige que des aires de stationnement répondant aux besoins de l'opération soient réalisées à proximité des projets hôteliers, et ce dans toutes les zones de la commune où de tels établissements sont autorisés

Nous suggérons ainsi que l'article Ut 2 2 « En sous-secteurs Utlea1 (dans le lotissement d'Avoriaz) et Utea2 (hors lotissement) alinéa 2 soit complété par la mention suivante : « *L'hébergement hôtelier sous réserve d'être conforme à l'orientation d'aménagement gérant l'ensemble des 2 secteurs et à condition de répondre aux besoins en stationnement pour les visiteurs arrivant par les Prodains* »

Il paraît logique de favoriser l'arrivée à l'hôtel par le téléphérique, s'agissant précisément de l'hôtel du téléphérique tout en sachant que l'amplitude horaire du 3S ne permettra pas que cet accès puisse être assuré 24 heures sur 24.

Pour terminer, je tiens au nom des membres de l'ALDA à vous remercier d'avoir transposé les propositions déjà formulées par notre commission urbanisme au cours de l'année 2018 dans le projet de modification n°10 du PLU, ces propositions reprenant pour la plupart les fondamentaux de notre règlement du lotissement. En revanche, je tiens à faire remarquer que l'une de suggestions de l'ALDA qui avait été acceptée oralement lors de notre rencontre en mairie n'a pas été intégrée, à savoir la protection des commerces situés en rez de chaussée sur la place des Dromonts. Ce point nous apparaît comme majeur afin d'éviter toute modification de destination des emprises commerciales situées dans ce secteur.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, cher Gérard, l'expression de mes amicales salutations.